

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# OFI INVEST AGGREGATE EURO

## Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest Aggregate Euro

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0012184042	Capitalisation	Capitalisation	Euro	Valeur liquidative datée du 12 novembre 2014	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurances souscrits auprès d'Abeille Vie.	Pas de minimum	Pas de minimum
I	FR0012217958	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	Valeur liquidative datée du 12 novembre 2014	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée servir de support à des contrats d'assurances souscrits auprès d'Abeille Vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

## Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à l'indicateur Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate.

## Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate (cours de clôture, coupons nets réinvestis). Le Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate est un indice obligataire composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement

### **Stratégie utilisée :**

La gestion « Aggregate » (agrégée) est une gestion obligataire qui tire parti de deux moteurs de performances : les obligations d'Etat ou assimilés et les obligations privées (ou « corporate »). Les gérants transcrivent leurs vues de marché en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Le portefeuille du FCP sera en permanence exposé aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 10% de l'actif net aux actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation des dérivés, et notamment des dérivés de crédit, est intégrée à la gestion du fonds soit comme substituts à des titres vifs, soit comme instruments de gestion à part entière. Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux et de crédit.

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis. Les vues de marché sont ensuite transcrites en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité
- Gestion des positions sur la courbe des taux
- Gestion de l'exposition globale au risque crédit
- Gestion de l'allocation sectorielle
- Sélection des émetteurs
- Choix de titres

Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 10% de l'actif net, à des produits de titrisation, dont la maturité sera inférieure à 1 an, tels que des ABS (asset-backed security), des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper).

L'exposition du FCP au risque de change est limitée à 10% de l'actif net. Une couverture du change pourra être mise en œuvre.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre 0 et 10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro : de 90% à 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	Entre 0% et 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : de 90% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### **Les actifs hors dérivés intégrés :**

##### **❖ *Actions et titres donnant accès au capital :***

Le portefeuille du FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net des actions et des titres donnant, directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote de sociétés. Ces titres relèveront d'émetteurs de toutes zones géographiques, sans distinction de secteurs d'activité et seront issus de toutes capitalisations. Les titres détenus pourront être libellés en toutes devises.

##### **❖ *Titres de créance et instruments du marché monétaire***

Le portefeuille du FCP pourra investir entre 0% et 100% de l'actif net des titres de créance et des instruments du marché monétaire, libellés en euro, de tous types cotés sur une place de la zone euro et de toutes durées. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 70% de l'actif net en titres souverains et 30% de l'actif net en titres émis par des émetteurs privés.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 10% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers (ABCP)
- Asset Backed Securities (ABS)

Les émetteurs relèveront de toutes zones géographiques, et dans la limite de 10% de l'actif net de pays émergents. Les titres appartiendront indifféremment au secteur public ou privé.

Les titres pourront relever de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 20% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### ❖ **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	100%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	10%

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

### **Les instruments dérivés :**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps : taux et devises
- Caps/floors
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (sur indices et single name) et Total Return Swap (sur indices et single name)

#### Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille aux risques de taux, de crédit et de change
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Pilotage de l'exposition aux marchés de taux et de crédit

#### Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### **Les instruments intégrant des dérivés :**

Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net les instruments intégrant des dérivés suivants :

#### **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### **Nature des interventions :**

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### **Nature des instruments utilisés :**

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

#### **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

#### Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

#### Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent dans le prospectus à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

### Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

### **Effet de levier maximum :**

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

### **Contreparties utilisées :**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### **Garanties financières :**

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

### **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### **Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

#### Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

L'OPVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

#### Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides)

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

### Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

### **Risques accessoires :**

#### Risque actions

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

#### Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### Risque de titrisation

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner de manière accessoire la baisse de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les porteurs sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

### **Garantie ou protection**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

### **Durée de placement recommandée**

5 ans.

## **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

## **CHANGEMENT(S) À VENIR**

Néant.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation<sup>1</sup> a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation<sup>2</sup> alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

### Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

<sup>1</sup> Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

<sup>2</sup> L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

## Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage<sup>3</sup> attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads<sup>4</sup> a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement<sup>5</sup> a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%\* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade<sup>5</sup>) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%\* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

## Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%\* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%\* (dividendes réinvestis) contre 10,37%\* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%\* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%\* de performance sur 1 an glissant.

---

<sup>3</sup> Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

<sup>4</sup> Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

<sup>5</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

## Politique de gestion

Le marché des taux a connu deux grandes phases en 2024 avec un premier semestre marqué par des chiffres économiques et d'inflation plus importants qu'attendus notamment aux Etats-Unis où l'économie a mis du temps à refroidir. Les taux en zone euro ont suivi les taux américains sur cette période avec le taux 10 ans allemand augmentant de 0.60% de janvier à juin.

Puis durant l'été, les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis sont enfin sortis en dessous des attentes pointant un ralentissement des créations d'emploi et d'une montée du taux de chômage (même si ce dernier reste sur des niveaux historiquement bas). Au même moment, l'inflation en zone euro a fortement baissé permettant à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'entamer son cycle de baisse de taux en juin. La Réserve fédérale (Fed) suivra 3 mois plus tard avec une première baisse agressive (0.50%) de son taux directeur. Dans ce contexte les taux longs ont fortement baissé terminant autour des 2% en septembre.

Dans le portefeuille nous avons progressivement augmenté la sensibilité aux taux d'intérêt durant le premier semestre de l'année à mesure que ces derniers augmentaient en privilégiant les maturités inférieures à 7 ans. Nous avons ensuite coupé notre sur-sensibilité en août en allant même à temporairement implémenter une position de sous-sensibilité aux taux, la baisse de l'été nous paraissant trop importante. Nous avons également profité de la baisse des anticipations d'inflation durant l'été pour ajouter des stratégies receveuses d'inflation qui devrait protéger le portefeuille si les banques centrales baissent leur taux trop rapidement sans permettre ainsi à l'inflation d'atteindre la cible des 2%.

Côté pays, nous avons une préférence pour la France qui bénéficie aujourd'hui de valorisations attractives depuis le début de la crise politique qu'elle traverse (et dont le risque de dégradation est selon nous déjà dans les prix de marché) ainsi que l'Espagne dont la dynamique économique et fiscal est favorable.

## Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 8,58% pour la part A et 9,28% pour la part I contre 9,22% pour son indice de référence (Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST AGGREGATE EURO PART A	FR0012184042	29/09/2023	30/09/2024	8,58%	9,22%	1 673,90 €	1 817,45 €
OFI INVEST AGGREGATE EURO PART I	FR0012217958	29/09/2023	30/09/2024	9,28%	9,22%	592,17 €	641,47 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	1 082 232,77	1 228 906,60
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OBLIGATIONS	IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026		653 254,00
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OBLIGATIONS	IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC i 0.65% 15/05/2026	572 668,09	579 333,34
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OBLIGATIONS	DE0001102473	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	477 702,74	70 500,80
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OPC	FR0011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I		461 582,20
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OBLIGATIONS	FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	410 427,91	279 328,00
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	405 231,60	267 451,58
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OBLIGATIONS	FR001400FKA7	BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029		295 749,00
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OBLIGATIONS	FR0014001N38	FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	253 249,95	
OFI INVEST AGGREGATE EURO	OBLIGATIONS	DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	75 843,70	233 446,56

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

## Informations relatives à l'ESMA

### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : **2 490 215 euros**
- Options : Pas de position au 30/09/2024

### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest Aggregate Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (\*\*), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(\*\* Bonus 2023 versé en février 2024)

#### **Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

Ofi Invest Aggregate Euro n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Ofi Invest Aggregate Euro ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



**OFI INVEST AGGREGATE EURO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2024**

**OFI INVEST AGGREGATE EURO**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
22, rue Vernier  
75017 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST AGGREGATE EURO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## OFI INVEST AGGREGATE EURO

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## OFI INVEST AGGREGATE EURO

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.27 17:42:50 +0100



## Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>7 140 001,16</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>4 693 106,16</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 693 106,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>2 432 374,97</b>
OPCVM	2 432 374,97
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>14 520,03</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>7 140 001,16</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>6 775,20</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 365,81</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>8 141,01</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>7 148 142,17</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	6 558 474,53
Report à nouveau sur revenu net	2,38
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	5 226,15
Résultat net de l'exercice	564 770,34
<b>Capitaux propres</b>	<b>7 128 473,40</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>7 128 473,40</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>14 520,00</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>14 520,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>5 148,77</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>5 148,77</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>7 148 142,17</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	92 677,13
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1 155,48
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>93 832,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-205,82
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-205,82</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>93 626,79</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-68 193,35</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-68 193,35
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-68 193,35</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>25 433,44</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-1 011,70</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>24 421,74</b>

## Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	-35 795,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 623,94
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-37 418,94</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>1 810,13</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>-35 608,81</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	601 129,12
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>601 129,12</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-25 171,71</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>575 957,41</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>564 770,34</b>

## ANNEXE

### Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	7 128 473,40	7 191 034,23	7 782 489,18	10 901 111,07	12 293 044,14
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts A	3 773,2732	4 146,6765	4 454,7534	5 211,9637	5 798,3471
Catégorie de parts I	422,0000	422,0000	422,0000	422,0000	539,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	1 817,45	1 673,90	1 690,52	2 033,64	2 053,04
Catégorie de parts I en EUR	641,47	592,17	596,26	715,27	721,27
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	5,43	2,19	2,36	3,45
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-3,28	-41,66	-42,77	36,84	20,31
Catégorie de parts I en EUR	6,06	-	-	-	-

## RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion « Aggregate » (agrégée) est une gestion obligataire qui tire parti de deux moteurs de performances : les obligations d'Etat ou assimilés et les obligations privées (ou « corporate »). Les gérants transcrivent leurs vues de marché en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Le portefeuille du FCP sera en permanence exposé aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro dont les émetteurs relèvent de toutes zones géographiques et, dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents.

Le FCP pourra être exposé dans la limite de 10% de l'actif net aux actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés. Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC.

Le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation des dérivés, et notamment des dérivés de crédit, est intégrée à la gestion du fonds soit comme substituts à des titres vifs, soit comme instruments de gestion à part entière. Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux et de crédit.

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis. Les vues de marché sont ensuite transcrites en 6 stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité
- Gestion des positions sur la courbe des taux
- Gestion de l'exposition globale au risque crédit
- Gestion de l'allocation sectorielle
- Sélection des émetteurs
- Choix de titres

Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 10% de l'actif net, à des produits de titrisation, dont la maturité sera inférieure à 1 an, tels que des ABS (asset-backed security), des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper).

L'exposition du FCP au risque de change est limitée à 10% de l'actif net. Une couverture du change pourra être mise en œuvre.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre 0 et 10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro : de 90% à 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	Entre 0% et 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : de 90% à 100% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

#### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

### Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

### Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

## Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

### Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à

- 1,50% TTC pour les parts A
- 0,50% TTC pour les parts I

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

### Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 0,30 % TTC.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

## Affectation des sommes distribuables

### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

#### Pour la part A

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Pour la part I

La capitalisation et/ou la distribution : la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du revenu net et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

#### Pour la part A

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Pour la part I

La capitalisation et/ou la distribution : la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, des plus-values réalisées, et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

## Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

## Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

## Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>7 191 034,23</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-649 412,99
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	25 433,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-37 418,94
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	601 129,12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 291,46
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>7 128 473,40</b>

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	4 693	4 407	-	286	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1	-	-	-	1
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	44	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>4 451</b>	<b>-</b>	<b>286</b>	<b>1</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	71	211	1 603	2 808
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

<b>Ventilation par durée résiduelle</b> Montants exprimés en milliers	<b>0-3 mois</b> +/-	<b>3 mois-1 an</b> +/-	<b>1-3 ans</b> +/-	<b>3-5 ans</b> +/-	<b>&gt;5 ans</b> +/-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	535	-360	-131
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>71</b>	<b>746</b>	<b>1 243</b>	<b>2 677</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b> Montants exprimés en milliers	<b>+/-</b>	<b>+/-</b>	<b>+/-</b>	<b>+/-</b>
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises (suite)

<b>Ventilation par devise</b>				
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 693	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>4 693</b>	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
Montants exprimés en milliers		
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	6	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	6	
<i>Société Générale</i>	6	
Comptes financiers	1	
<i>Société Générale</i>	1	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0011024249 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	1 065
FR0010730630 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST INFLATION EURO <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	432
FR0010969550 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	343
FR0007030663 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE ID <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	307
FR0011614239 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R <i>France</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	286
<b>Total</b>				<b>2 433</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	6 190,20
Coupons à recevoir	585,00
<b>Total créances</b>	<b>6 775,20</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-5 029,90
Provision commission de mouvement	-118,87
<b>Total dettes</b>	<b>-5 148,77</b>
<b>Total</b>	<b>1 626,43</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts A</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	373,4033
<b>Catégorie de parts I</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie de parts A</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,97
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO007030663	OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE ID	459,00	669,71	307 396,89
FRO010730630	OFI INVEST INFLATION EURO	286,00	1 509,13	431 611,18
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	753,00	1 413,73	1 064 538,69
FRO011614239	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	254,00	1 124,93	285 732,22
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	303,00	1 132,33	343 095,99
	<i>Sous-total</i>			2 432 374,97

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
<b>Catégorie de parts A</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>21 866,33</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>21 866,33</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>21 866,33</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	21 866,33
<b>Total</b>	<b>21 866,33</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie de parts I</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>2 555,41</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2 555,41</b>
Report à nouveau	2,38
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 557,79</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	2 557,79
<b>Total</b>	<b>2 557,79</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	422,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
<b>Catégorie de parts A</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-34 249,61</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-34 249,61</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-34 249,61</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-34 249,61
<b>Total</b>	<b>-34 249,61</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie de parts I</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-1 359,20</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-1 359,20</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	5 226,15
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 866,95</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3 866,95
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>3 866,95</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	422,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>4 693 106,16</b>	<b>65,84</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				4 693 106,16	65,84
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	Admin. publique	EUR	7 000,00	6 585,04	0,09
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	15 000,00	7 935,77	0,11
BTPS 2.15% 01/03/2072	Admin. publique	EUR	20 000,00	12 705,82	0,18
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	Admin. publique	EUR	130 000,00	114 401,91	1,60
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	50 000,00	34 902,80	0,49
CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	Finance/Assurance	EUR	250 000,00	235 485,95	3,30
EURO STABILITY MECHANISM 1.75% 20/10/2045	Autre	EUR	10 000,00	8 303,69	0,12
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.25% 14/09/2029	Finance/Assurance	EUR	50 000,00	45 144,66	0,63
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 13/11/2037	Finance/Assurance	EUR	60 000,00	45 254,77	0,63
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 15/01/2027	Finance/Assurance	EUR	88 000,00	85 073,61	1,19
EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026	Autre	EUR	130 000,00	126 016,80	1,77
EUROPEAN UNION 0% 04/07/2031	Autre	EUR	75 875,00	64 301,79	0,90
EUROPEAN UNION 0.0% 04/10/2028	Autre	EUR	57 000,00	51 973,17	0,73
EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036	Autre	EUR	24 000,00	17 952,18	0,25
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	Autre	EUR	52 000,00	26 952,61	0,38
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	Autre	EUR	10 401,00	7 811,50	0,11
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	Autre	EUR	80 000,00	84 105,10	1,18
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	Admin. publique	EUR	458 807,00	419 088,08	5,88
FINLAND 0.05% 15/09/2028	Admin. publique	EUR	25 000,00	23 389,32	0,33
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	Admin. publique	EUR	47 000,00	34 840,26	0,49
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	Admin. publique	EUR	15 000,00	13 758,19	0,19
FRANCE 0% 25/11/2029	Admin. publique	EUR	157 000,00	138 414,34	1,94
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	4 513,00	3 018,75	0,04
FRANCE 0.5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	34 172,00	12 508,69	0,18
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	112 791,00	67 420,39	0,95
FRANCE 0.50% 25/05/2029	Admin. publique	EUR	50 000,00	45 857,54	0,64
FRANCE 0.75% 25/05/2028	Admin. publique	EUR	50 000,00	47 369,06	0,66
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	110 000,00	95 668,33	1,34
FRANCE 1.5% 25/05/2050	Admin. publique	EUR	3 307,00	2 239,61	0,03
FRANCE 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	10 000,00	8 398,87	0,12

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	46 312,00	23 819,24	0,33
FRENCH REPUBLIC 0.6% i 25/07/2034	Admin. publique	EUR	30 000,00	31 914,48	0,45
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	Admin. publique	EUR	5 935,00	4 630,68	0,06
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	220 000,00	253 869,15	3,56
GERMANY 1.30% 15/10/2027	Admin. publique	EUR	100 000,00	99 576,83	1,40
IRELAND 1.5% 15/05/2050	Admin. publique	EUR	14 974,00	11 525,09	0,16
IRISH 0.2% 18/10/2030	Admin. publique	EUR	40 000,00	35 534,90	0,50
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	Admin. publique	EUR	20 000,00	14 258,12	0,20
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	Admin. publique	EUR	19 000,00	14 110,04	0,20
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	Finance/Assurance	EUR	148 000,00	129 017,91	1,81
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	Admin. publique	EUR	120 000,00	115 206,38	1,62
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	Admin. publique	EUR	170 000,00	178 539,47	2,50
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	48 000,00	51 527,99	0,72
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	100 000,00	107 424,08	1,51
KFW 0% 09/11/2028	Finance/Assurance	EUR	89 000,00	81 087,90	1,14
KFW 0% 15/09/2031	Finance/Assurance	EUR	55 000,00	46 658,15	0,65
KFW 0.25% 15/09/2025	Finance/Assurance	EUR	73 000,00	71 436,08	1,00
KFW 0.375% 20/05/2036	Finance/Assurance	EUR	20 000,00	15 484,54	0,22
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	22 659,00	9 693,21	0,14
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	Admin. publique	EUR	30 000,00	26 430,29	0,37
KINGDOM OF BELGIUM 2.75% 22/04/2039	Admin. publique	EUR	81 000,00	79 242,37	1,11
KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	Admin. publique	EUR	40 000,00	43 406,78	0,61
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	Admin. publique	EUR	100 000,00	73 753,56	1,03
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	Admin. publique	EUR	210 000,00	194 483,10	2,73
KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	Admin. publique	EUR	11 000,00	10 108,83	0,14
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	Admin. publique	EUR	6 000,00	3 484,49	0,05
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	Admin. publique	EUR	15 000,00	10 783,87	0,15
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	Admin. publique	EUR	5 000,00	4 855,60	0,07
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	Admin. publique	EUR	105 000,00	106 304,05	1,49
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 507,99	0,13
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	Admin. publique	EUR	134 000,00	146 094,46	2,05
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	Admin. publique	EUR	60 000,00	64 592,90	0,91
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	38 000,00	41 035,64	0,58
KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/2037	Admin. publique	EUR	20 000,00	22 813,90	0,32
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	Admin. publique	EUR	15 000,00	17 663,87	0,25
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	40 000,00	19 820,80	0,28
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	Admin. publique	EUR	130 000,00	114 823,80	1,61
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	Finance/Assurance	EUR	130 000,00	121 403,05	1,70
OAT 4% 25/04/2055	Admin. publique	EUR	20 000,00	22 053,88	0,31
PORTUGAL 1% 12/04/2052	Admin. publique	EUR	11 000,00	6 469,87	0,09
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	45 000,00	39 740,85	0,56
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031	Admin. publique	EUR	30 000,00	25 748,10	0,36
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	Admin. publique	EUR	49 000,00	45 647,60	0,64
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	Admin. publique	EUR	24 000,00	11 274,94	0,16

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	Admin. publique	EUR	16 000,00	16 499,61	0,23
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	Admin. publique	EUR	31,00	27,30	0,00
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	63 000,00	42 650,87	0,60
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	20 000,00	15 247,36	0,21
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	Admin. publique	EUR	7 000,00	6 478,60	0,09
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	Admin. publique	EUR	85 000,00	88 467,77	1,24
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	Admin. publique	EUR	29 492,00	24 520,65	0,34
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	61 000,00	41 815,10	0,59
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	Admin. publique	EUR	18 000,00	13 661,47	0,19
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>2 432 374,97</b>	<b>34,12</b>
<i>OPCVM</i>				2 432 374,97	34,12
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE ID	Finance/Assurance	EUR	459,00	307 396,89	4,31
OFI INVEST INFLATION EURO	Finance/Assurance	EUR	286,00	431 611,18	6,05
OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	Finance/Assurance	EUR	753,00	1 064 538,69	14,93
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	Finance/Assurance	EUR	254,00	285 732,22	4,01
OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	Finance/Assurance	EUR	303,00	343 095,99	4,81
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>7 125 481,13</b>	<b>99,96</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	-3	-	4 050,00	-360 150,00
EURO BUND	-3	-	2 550,00	-404 760,00
EURO BUXL	1	2 620,00	-	136 280,00
EURO SCHATZ	7	4 200,00	-	750 225,00
EURO-BTP	-2	-	6 180,00	-242 940,00
EURO-OAT	3	3 510,00	-	380 520,00
SHORT EURO	-2	-	1 740,00	-215 340,00
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>10 330,00</b>	<b>14 520,00</b>	<b>43 835,00</b>
<b>Total Taux d'intérêts</b>		<b>10 330,00</b>	<b>14 520,00</b>	<b>43 835,00</b>
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	7 125 481,13
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-4 190,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	4 190,03
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	8 141,01
Autres passifs (-)	-5 148,77
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>7 128 473,40</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 septembre 2023**

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>7 195 151,44</b>	<b>7 784 260,29</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 662 738,06</b>	<b>5 035 013,57</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 662 738,06	5 035 013,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>2 517 753,35</b>	<b>2 727 246,72</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 517 753,35	2 727 246,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>14 660,03</b>	<b>22 000,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 660,03	22 000,00
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>15 629,00</b>	<b>29 599,16</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 629,00	29 599,16
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Liquidités	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 210 780,44</b>	<b>7 813 859,45</b>

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	7 356 285,14	7 960 068,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	12 064,95	17 633,15
Report à nouveau (a)	2,39	1,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-197 254,92	-172 552,75
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	19 936,67	-22 660,89
<b>Total des capitaux propres</b>	7 191 034,23	7 782 489,18
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	14 660,00	21 999,97
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	14 660,00	21 999,97
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	14 660,00	21 999,97
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	5 077,12	6 761,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 077,12	6 761,65
<b>Comptes financiers</b>	9,09	2 608,65
Concours bancaires courants	9,09	2 608,65
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	7 210 780,44	7 813 859,45

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	<b>312 450,00</b>	-
TAUX	312 450,00	-
VENTE - FUTURE - SHORT EURO	312 450,00	-
<b>Engagements de gré à gré</b>	-	-
<b>Autres engagements</b>	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	<b>741 790,00</b>	<b>1 167 810,00</b>
TAUX	741 790,00	1 167 810,00
ACHAT - FUTURE - EURO BOBL	115 750,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	257 280,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUXL	122 360,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO-OAT	246 400,00	-
ACHAT - FUTURE - Marche a terme ferme	-	1 167 810,00
<b>Engagements de gré à gré</b>	-	-
<b>Autres engagements</b>	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	319,08	6,03
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 442,50	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	89 546,62	60 020,03
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>93 308,20</b>	<b>60 026,06</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	662,17	365,76
Autres charges financières	-	73,89
<b>Total (II)</b>	<b>662,17</b>	<b>439,65</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>92 646,03</b>	<b>59 586,41</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	72 229,58	84 436,80
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>20 416,45</b>	<b>-24 850,39</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-479,78	2 189,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>19 936,67</b>	<b>-22 660,89</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

#### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

#### Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

**Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

**Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

## Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

## Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à

- 1,50% TTC pour les parts A
- 0,50% TTC pour les parts I

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

### Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 0,30 % TTC.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

##### **Pour la part A**

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

##### **Pour la part I**

La capitalisation et/ou la distribution : la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

##### **Pour la part A**

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

##### **Pour la part I**

La capitalisation et/ou la distribution : la Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, des plus-values réalisées, et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

### Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>7 782 489,18</b>	<b>10 901 111,07</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	-	51 736,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-526 054,53	-1 484 164,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 635,39	121 913,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-201 974,97	-284 808,88
Plus-values réalisées sur contrats financiers	98 525,72	85 918,48
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-113 845,92	-101 960,10
Frais de transaction	-1 868,58	-1 564,75
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	135 355,67	-1 486 205,73
Différence d'estimation exercice N	-977 678,90	
Différence d'estimation exercice N - 1	-1 113 034,57	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-15 720,00	6 360,00
Différence d'estimation exercice N	-12 260,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	3 460,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-924,18	-995,92
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 416,45	-24 850,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>7 191 034,23</b>	<b>7 782 489,18</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 662 738,06</b>	<b>64,84</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	4 662 738,06	64,84
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	1 054 240,00	14,66
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 662 738,06	64,84	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	9,09	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	312 450,00	4,34	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	741 790,00	10,32	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	131 248,16	1,83	10 175,31	0,14	937 542,48	13,04	497 416,13	6,92	3 086 355,98	42,92
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9,09	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	312 450,00	4,34	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	115 750,00	1,61	626 040,00	8,71

## Répartition par devise

		%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	15 044,00
Coupons à recevoir	585,00
<b>Total créances</b>	<b>15 629,00</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-4 937,78
Provision commission de mouvement	-139,34
<b>Total dettes</b>	<b>-5 077,12</b>
<b>Total</b>	<b>10 551,88</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts A</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	308,0769
<b>Catégorie de parts I</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie de parts A</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,98
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO007030663	OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE ID	459,00	615,43	282 482,37
FRO010730630	OFI INVEST INFLATION EURO R	147,00	1 446,12	212 579,64
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	1 095,00	1 288,00	1 410 360,00
FRO011614239	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	254,00	1 074,32	272 877,28
FRO010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	7,00	9 972,38	69 806,66
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	253,00	1 065,80	269 647,40
	<i>Sous-total</i>			2 517 753,35

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	17 645,22	-23 585,97
<b>Total</b>	<b>17 645,22</b>	<b>-23 585,97</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	17 645,22	-23 585,97
<b>Total</b>	<b>17 645,22</b>	<b>-23 585,97</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	2,39	1,49
Résultat	2 291,45	925,08
<b>Total</b>	<b>2 293,84</b>	<b>926,57</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	2 291,46	924,18
Report à nouveau de l'exercice	2,38	2,39
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2 293,84</b>	<b>926,57</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	422,0000	422,0000
Distribution unitaire	5,43	2,19
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-190 416,12	-166 984,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-190 416,12</b>	<b>-166 984,55</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-190 416,12	-166 984,55
<b>Total</b>	<b>-190 416,12</b>	<b>-166 984,55</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	12 064,95	17 633,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 838,80	-5 568,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>5 226,15</b>	<b>12 064,95</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 226,15	12 064,95
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>5 226,15</b>	<b>12 064,95</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	422,0000	422,0000
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	7 191 034,23	7 782 489,18	10 901 111,07	12 293 044,14	12 294 392,02
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts A	4 146,6765	4 454,7534	5 211,9637	5 798,3471	5 798,3471
Catégorie de parts I	422,0000	422,0000	422,0000	539,0000	539,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	1 673,90	1 690,52	2 033,64	2 053,04	2 053,04
Catégorie de parts I en EUR	592,17	596,26	715,27	721,27	723,77
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	5,43	2,19	2,36	3,45	4,75
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-41,66	-42,77	36,84	20,31	56,08
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>4 662 738,06</b>	<b>64,84</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			4 662 738,06	64,84
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	7 000,00	6 048,57	0,08
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	EUR	15 000,00	6 347,97	0,09
BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025	EUR	100 000,00	100 751,25	1,40
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	300 000,00	294 831,12	4,10
BTPS 2.15% 01/03/2072	EUR	20 000,00	10 208,80	0,14
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	EUR	130 000,00	100 934,49	1,40
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	EUR	50 000,00	28 454,49	0,40
CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	EUR	250 000,00	218 904,86	3,04
EURO STABILITY MECHANISM 1.75% 20/10/2045	EUR	10 000,00	7 199,25	0,10
EURO STABILITY MECHANISM 2.125% 20/11/2023	EUR	129 131,00	131 248,16	1,83
EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY 2.125% 19/02/2024	EUR	10 000,00	10 069,98	0,14
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.25% 14/09/2029	EUR	50 000,00	41 952,49	0,58
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 13/11/2037	EUR	60 000,00	39 961,70	0,56
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 15/01/2027	EUR	88 000,00	80 862,79	1,12
EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026	EUR	130 000,00	120 294,20	1,67
EUROPEAN UNION 0% 04/07/2031	EUR	75 875,00	58 511,01	0,81
EUROPEAN UNION 0.0% 04/10/2028	EUR	57 000,00	48 336,00	0,67
EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036	EUR	24 000,00	15 798,03	0,22
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	EUR	52 000,00	22 420,16	0,31
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	10 401,00	6 931,13	0,10
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	EUR	80 000,00	79 142,66	1,10
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	EUR	210 000,00	150 345,30	2,09
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	EUR	7 868,00	8 159,04	0,11
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 6.25% 04/01/2024	EUR	100,00	105,33	0,00
FINLAND 0.05% 15/09/2028	EUR	25 000,00	21 950,90	0,31
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	EUR	47 000,00	30 814,80	0,43
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	EUR	15 000,00	12 821,04	0,18
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	4 513,00	2 729,87	0,04
FRANCE 0.5% 25/05/2072	EUR	34 172,00	10 682,06	0,15
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	142 791,00	76 419,76	1,06
FRANCE 0.50% 25/05/2029	EUR	50 000,00	43 305,98	0,60
FRANCE 0.75% 25/05/2028	EUR	50 000,00	45 019,22	0,63
FRANCE 1.25% 25/05/2034	EUR	20 000,00	16 178,48	0,22
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	67 480,00	60 088,16	0,84
FRANCE 1.5% 25/05/2050	EUR	3 307,00	2 049,01	0,03
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	10 000,00	7 795,51	0,11
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	46 312,00	21 324,57	0,30

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	EUR	45 003,00	34 610,19	0,48
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	EUR	5 935,00	4 263,28	0,06
GERMANY 0% 15/08/2031	EUR	60 000,00	48 490,20	0,67
IRELAND 1.5% 15/05/2050	EUR	14 974,00	9 516,41	0,13
IRISH 0.2% 18/10/2030	EUR	40 000,00	32 672,31	0,45
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	EUR	20 000,00	12 096,29	0,17
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	EUR	700 000,00	647 854,18	9,01
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	EUR	19 000,00	11 792,36	0,16
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	EUR	148 000,00	112 926,57	1,57
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	EUR	170 000,00	168 498,12	2,34
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	72 000,00	68 087,46	0,95
KFW 0% 09/11/2028	EUR	89 000,00	75 234,37	1,05
KFW 0% 15/09/2031	EUR	55 000,00	42 350,55	0,59
KFW 0.25% 15/09/2025	EUR	73 000,00	68 642,85	0,95
KFW 0.375% 20/05/2036	EUR	20 000,00	13 689,07	0,19
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	EUR	25 916,00	19 876,79	0,28
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	22 659,00	7 759,78	0,11
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	60 000,00	50 049,67	0,70
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	EUR	30 000,00	23 940,51	0,33
KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	EUR	40 000,00	39 523,33	0,55
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	EUR	100 000,00	65 535,53	0,91
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	EUR	210 000,00	181 085,10	2,52
KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	EUR	11 000,00	9 303,80	0,13
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	EUR	6 000,00	2 857,88	0,04
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	EUR	15 000,00	9 002,59	0,13
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	EUR	5 000,00	4 404,82	0,06
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	155 000,00	143 732,09	2,00
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	10 000,00	8 002,97	0,11
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	66 000,00	64 658,61	0,90
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	60 000,00	57 736,57	0,80
KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/2037	EUR	20 000,00	20 730,64	0,29
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	EUR	15 000,00	15 813,25	0,22
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	40 000,00	16 472,80	0,23
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	EUR	130 000,00	106 151,50	1,48
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	EUR	130 000,00	113 374,42	1,58
OAT 4% 25/04/2055	EUR	20 000,00	20 712,71	0,29
PORTUGAL 1% 12/04/2052	EUR	11 000,00	5 327,13	0,07
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	70 000,00	57 973,57	0,81
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	EUR	45 000,00	36 623,25	0,51
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031	EUR	30 000,00	23 556,60	0,33
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	EUR	49 000,00	42 645,30	0,59
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	EUR	24 000,00	8 353,91	0,12
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	EUR	16 000,00	14 982,83	0,21
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	EUR	31,00	25,22	0,00
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	63 000,00	34 791,04	0,48

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	20 000,00	12 516,88	0,17
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	7 000,00	5 535,71	0,08
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	EUR	85 000,00	81 426,34	1,13
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	EUR	29 492,00	21 477,20	0,30
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	61 000,00	35 236,40	0,49
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	18 000,00	11 818,97	0,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>2 517 753,35</b>	<b>35,01</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 517 753,35	35,01
AVIVA INVESTORS CREDIT EUROPE	EUR	459,00	282 482,37	3,93
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS	EUR	1 095,00	1 410 360,00	19,61
AVIVA INVESTORS MONETAIRE	EUR	7,00	69 806,66	0,97
OFI INVEST INFLATION EURO R	EUR	147,00	212 579,64	2,96
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	EUR	254,00	272 877,28	3,79
OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	EUR	253,00	269 647,40	3,75
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			<b>0,03</b>	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			0,03	-
Appel marge EUR	EUR	12 260,03	12 260,03	0,17
EURO BOBL 1223	EUR	1,00	-1 010,00	-0,01
EURO BUND 1223	EUR	2,00	-1 290,00	-0,02
EURO BUXL 1223	EUR	1,00	-7 160,00	-0,10

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EURO-OAT FU 1223	EUR	2,00	-5 200,00	-0,07
SHORT EURO 1223	EUR	-3,00	2 400,00	0,03
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>15 629,00</b>	<b>0,22</b>
<b>Dettes</b>			<b>-5 077,12</b>	<b>-0,07</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-9,09</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>7 191 034,23</b>	<b>100,00</b>